

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 octobre 2011

**SIMPLIFICATION DU DROIT
ET ALLÈGEMENT DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES - (n° 3787)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 127

présenté par
M. Étienne Blanc-----
ARTICLE 52

À l'alinéa 10, substituer au mot :

« redemandées »

le mot :

« demandées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.